Comité de suivi de thèse de l'ED SF

Le comité de suivi individuel du doctorant a pour objectif :

- De vérifier l’avancement des travaux de thèse avec un regard extérieur constructif.
- De proposer des solutions à des difficultés rencontrées (environnement et conditions de travail).
- De vérifier le parcours de la formation doctorale.
- D’envisager le devenir du doctorant après la soutenance de thèse.
- Le comité de suivi de thèse donnera donc des recommandations à l’école doctorale sur la qualité des avancées de la recherche, sur le calendrier conduisant à la soutenance de thèse et sur l’existence éventuelle de conflits entre le doctorant et les encadrants. Le comité de suivi de thèse émettra un avis sur l’inscription en troisième année de thèse. Si une dérogation est demandée par le doctorant pour obtenir une inscription supplémentaire en quatrième année, ce même comité de suivi de thèse devra se réunir pour statuer sur cette inscription.

Cette évaluation est organisée par les unités de recherche et responsables des jurys disciplinaires. Elle regroupe :

- Une soutenance orale des travaux du doctorant devant le jury (15 min).
- Une discussion (10 min) avec les membres du comité.
- Un entretien (5 min) avec le doctorant (sans la présence des directeurs de thèse).
- Un entretien (5 min) avec la direction de la thèse (sans le doctorant).
- Une restitution des travaux du comité devant le doctorant et les directeurs de thèse (5 min).



© Rido

Téléchargement

https://sf.ed.uca.fr/inscription-obligations/obligations/comite-de-suivi-de-these-de-led-sf(https://sf.ed.uca.fr/inscription-obligations/obligations/comite-de-suivi-de-these-de-led-sf)